



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 23 septembre 2021

Aménagements de la RN 20 dans l'Ariège

Le 23 septembre 2021, Etienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a réuni le comité de pilotage des aménagements de la RN 20 en Ariège, dans le cadre du protocole d'itinéraire signé entre l'État, le conseil régional d'Occitanie et le conseil départemental de l'Ariège en 2017.

Ce protocole a acté en 2027 un parti d'aménagement en route bidirectionnelle avec des créneaux de dépassement, compatible avec une mise à 2 x 2 voies sur le long terme. Les objectifs du protocole sont de limiter la congestion sur l'itinéraire, notamment en période d'affluence touristique, d'améliorer le confort et la sécurité routière de l'infrastructure, de réduire les nuisances pour les riverains des bourgs traversés et de limiter les coupures de circulation dues aux risques naturels.

Aucours de cette réunion du comité de pilotage, les co-financeurs ont pris acte de l'avancement des études et des procédures prévues dans le protocole, qui permettent de sécuriser les emprises foncières nécessaires au projet de déviation de Tarascon-sur-Ariège et du créneau de dépassement de la Remise ainsi qu'à la mise aux normes du créneau de Bouan, avant la fin de la validité de la déclaration d'utilité publique d'aménagement de l'itinéraire RN20.

Les co-financeurs ont également rappelé que la priorité du protocole réside dans la réalisation de la déviation de Tarascon-sur-Ariège, qui constitue le point de ralentissement majeur de l'axe RN20/E09 en direction de l'Espagne et de la principauté d'Andorre.

Cette déviation de Tarascon est prévue en route bidirectionnelle de 2,2 kms dont un tunnel d'un peu plus de 1400 mètres. Elle est structurante pour renforcer l'attractivité de la Haute Vallée de l'Ariège et pour son développement touristique et économique. La réalisation de cette déviation permettra un gain de temps, pour le trajet entre Tarascon-sur-Ariège et Ax-les-Thermes, estimé à environ 20 minutes aux heures de pointe.

À l'occasion de ce COPIL, les conclusions de l'étude préalable d'ouvrage d'art du tunnel de Quié réalisée par le Centre d'études des tunnels (CETU) à l'issue d'une campagne de sondages géotechniques de grande envergure, réalisée en 2020, ont été partagées. Les co-financeurs ont arrêté le choix du scénario préférentiel pour la réalisation du tunnel de Quié, privilégiant une solution alliant faisabilité technique et maîtrise des impacts environnementaux, et maîtrise de la gêne aux riverains en phase travaux. Le coût de la solution retenue pour la déviation de Tarascon-sur-Ariège est estimé à ce stade à 169,5 M€ TTC (valeur juin 2021) et son financement devra être recherché dans le cadre du volet routier du prochain contrat de plan État-Région que signeront l'État, le conseil régional Occitanie et le conseil départemental de l'Ariège pour la période 2023-2028.

L'État salut l'engagement des collectivités locales. Il va recruter un maître d'œuvre pour la conception et la réalisation de la déviation de Tarascon-sur-Ariège. Sa 1ère mission sera de produire les études de conception détaillées du projet. Sous réserve de la mise en place des financements nécessaires à sa réalisation, et de l'obtention des autorisations environnementales, l'objectif du début des travaux de la déviation de Tarascon-sur-Ariège est fixé à l'horizon 2024.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.occitanie.gouv.fr/communiques